

RÈGLEMENT 2025

01. ORGANISATION

« L'illuminée » et la randonnée « Les P'tits Givrous » sont des manifestations organisées par l'association sportive **Territoire Sport Nature** (TSN), association déclarée en Préfecture sous le numéro W901001484 et affiliée à l'*Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Physique (UFOLEP)*.

02. MANIFESTATIONS

- * **La randonnée « les P'tits Givrous »**, 4^{ème} édition, est une randonnée d'environ 2,5 km se déroulant le samedi **13 décembre 2025** dans les fortifications du Château de Belfort et en Vieille Ville. Elle emprunte des sections de routes bitumées ainsi que des sentiers balisés. Elle est réservée **aux enfants de 6 à 15 ans, obligatoirement accompagnés d'un ou de deux personnes MAXIMUM**.

L'épreuve n'est pas chronométrée ; aucun classement ne sera établi. Le parcours se compose d'une seule boucle d'environ 2,5 km.

Attention : l'épreuve est limitée à 200 enfants et 400 accompagnateurs MAXIMUM.

Le départ aura lieu à **17h00 sur la place d'Armes**, devant l'hôtel de ville de Belfort. :

L'arrivée sera jugée également sur la place d'Armes.

- * « **L'illuminée** » est une manifestation sportive de course à pied d'environ 8,4 km se déroulant le samedi **13 décembre 2025** dans les fortifications du Château de Belfort et en Vieille Ville. Elle emprunte des sections de routes bitumées ainsi que des sentiers balisés.

L'épreuve n'est pas chronométrée ; aucun classement ne sera établi. Le parcours se compose d'une boucle de 4,2 km à effectuer 2 fois.

Attention : l'épreuve est limitée à 1 000 coureurs.

Le départ aura lieu à **18h30 sur la place d'Armes**, devant l'hôtel de ville de Belfort.

L'arrivée sera jugée également sur la place d'Armes.

03. CATÉGORIES D'ÂGE

« **Les P'tits Givrous** » : : La randonnée est ouverte aux filles et aux garçons de **6 à 15 ans** (au jour de la course).

« **L'illuminée** » : L'épreuve est ouverte aux femmes et aux hommes, licenciés et non licenciés, à **partir de 16 ans** (au jour de la course).

04. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CERTIFICAT MÉDICAL

La présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical **n'est pas à fournir** pour participer à cette manifestation sportive.



✳ **Tarif d'inscription**

- Randonnée « les P'tits Givrous » : 2 € + 1 € de frais d'inscription sur le site TSN
5 € sur place, au retrait des dossards
Gratuit pour les accompagnateurs, limités à 2 maximum
- Course « L'Illuminée » : 12 € + 1 € de frais d'inscription sur le site TSN
15 € sur place, au retrait des dossards

✳ **Clôture des inscriptions : jeudi 11 décembre 2025 à 12h heures** (dans la limite des places disponibles)

✳ **Modalités d'inscription :**

- Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site « **Territoire-sport-nature.com** »
- Possibilité de prendre une inscription lors du retrait des dossards **dans la limite des places disponibles et moyennant un supplément de 2€**

05. ANNULATION D'INSCRIPTION

Aucune demande d'annulation d'inscription ne sera acceptée ; aucun remboursement ne sera effectué.

06. RETRAIT DES DOSSARDS

✳ **Jeudi 11 décembre et vendredi 12 décembre 2025 pour les 2 manifestations**

- De 17h00 à 19h00, à la boutique « **Pro du Sport** », 63 Faubourg de Besançon, 90000 Belfort

✳ **Samedi 13 décembre 2025**

- De 16h00 à 16h45, pour la randonnée « **les P'tits Givrous** », à la « Maison de quartier Joséphine Baker », rue des Boucheries, 90000 Belfort.
- De 16h00 à 18h00, pour « **l'Illuminée** » à la « Maison de quartier Joséphine Baker », rue des Boucheries, 90000 Belfort.

Attention : Une pièce d'identité en cours de validité sera obligatoirement requise au retrait des dossards

Le dossard pour la randonnée des P'tits Givrous ou pour la course de L'Illuminée doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course. Il doit apparaître en intégralité.

Merci de prévoir vos propres épingles à nourrice ou un porte dossard.

07. EQUIPEMENT

Une lampe frontale est obligatoire pour la randonnée des « Petits Givrous » et la course de « L'Illuminée ».

Votre équipement doit être adapté à la température et à la météo hivernale. (bonnet, gants longs, tour de cou, bandeau, maillot chaud et respirant, veste ...)

Penser à disposer d'un change à l'arrivée facilement disponible afin de préserver la chaleur corporelle (*attention, pas de local pour consignes de sacs ou pour se changer sur la course*).



08. SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur propre sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur. Les coordonnées d'une personne de confiance (nom et téléphone) sont demandés lors de l'inscription

Des signaleurs et des secouristes seront placés tout au long du tracé.

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente via la radio et/ou la téléphonie.

09. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera proposé à la fin des manifestations pour chaque enfant uniquement de la randonnée des P'tits Givrous et pour les coureurs de « L'Illuminée ».

10. RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de la manifestation.

11. PRIX ET RÉCOMPENSES

Aucun classement des arrivées ne sera établi.

Un prix sera attribué aux **10 participant(e)s** de « L'Illuminée » ainsi qu'aux **10 randonneurs(es)** « des P'tits Givrous » ayant le plus beau déguisement.

Un jury composé de membres de l'organisation décernera ces récompenses selon des critères de qualité de la réalisation et d'originalité.

Les participants souhaitant concourir pour les **récompenses des plus jolis déguisements** doivent se présenter **au stand du jury de 16h00 à 18h20** afin de **valider leur participation à l'élection**.

La remise des prix aura lieu juste après l'arrivée des derniers participants de chaque manifestation. La présence des participant(e)s récompensé(e)s est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

12. ASSURANCE

Conformément à l'article L.331-9 du *Code du Sport*, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement.

Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation, les préposés et les bénévoles prenant part à la manifestation sportive.

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité civile individuelle accident.

13. JURY DE MANIFESTATION

Le jury officiel de la manifestation est composé de membres du comité d'organisation.

Le pouvoir de décision du jury de manifestation est sans appel.

Il pourra être amené à prendre des décisions concernant l'adaptation ou l'annulation de l'épreuve en



fonction des contraintes météorologiques et sécuritaires.

14. DROIT A L'IMAGE

Par son engagement, tout participant autorise **Territoire Sport Nature** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

15. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

16. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de la manifestation.